

Présents : MMES MM. AILLOUD, BAUDRAN, BERNARD, BERTHELET, BODEREAU, BROLLES, CAILLAUX, CHEVALIER, DIDIER, DUPHOT, JANIN, NIVON, PEREZ, PEYTOUD, PORCHERON, RONZON et VALENCIER

Absents excusés : Mme JURY, M. LAVERGNE

Absent ayant donné procuration :

M. VALENCIER est désigné secrétaire de séance.

Prochain conseil : 9 juin et potentiellement une séance le 26 juin

### **Présentation des projets du CME**

Avant l'ouverture de l'ordre du jour, le Conseil Municipal d'Enfants (CME) présente ses projets au conseil municipal

## **ASSOCIATIONS**

### **ABROGATION DELIBERATION 092-2022**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté une subvention fin 2022 au profit de l'union de la vallée concernant le concert réalisé avec une harmonie militaire.

Compte tenu du fait que la commune a offert des repas lors de cette cérémonie, la subvention peut être considérée comme ayant été versée en nature. Monsieur le Maire propose de retirer la délibération permettant de verser une subvention pécuniaire considérant qu'aucun versement n'a été effectué.

**Vote à l'unanimité**

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE QUINZAINE COMMERCIALE**

Monsieur le Maire explique que l'Union des Commerçants et Artisans d'Eyzin-Pinet organise une quinzaïne commerciale annuelle et a sollicité une subvention de 1 000 € auprès de Vienne Condrieu Agglomération et une subvention similaire auprès de la commune.

Monsieur le Maire rappelle le souhait de l'exécutif de développer l'activité économique du village et son animation en général. Il rappelle également que si la commune ne verse pas de subvention, Vienne Condrieu Agglomération (VCA) n'en versera pas non plus.

Mme BERTHELET explique que l'UCAEP organise 3 manifestations dans l'année :

- La fête de l'été, la quinzaïne commerciale visée par la délibération,
- Le forum des métiers et associations
- Le 8 décembre

Lors de la quinzaïne commerciale, un concours de vélo et de trottinettes fleuris est organisé tout comme une tombola. Une dizaine de lots sont à distribuer.

Une animation est prévue avec une mini fête foraine dans le village.

M. PORCHERON demande s'il y aura un manège, Mme BERTHELET répond qu'il devrait y avoir un stand de churros et crêpes, un stand de pêche à la ligne, un petit manège et un stand de tir. 200 tickets pour ces animations seront donnés aux clients fidèles par les commerçants.

Monsieur le Maire demande si le périscolaire a été sollicité, Mme BERTHELET répond que cela a déjà été tenté en 2022 mais sans grand succès car les demandes sont compliquées.

Mme DUPHOT demande si le versement de l'agglomération est automatique et si le montant est illimité. Monsieur le Maire lui répond que le montant est plafonné. Il explique qu'il existait un mécanisme où l'agglomération donnait 1€ par habitant pour financer ce genre d'animation. Ce mécanisme a disparu mais a été compensé par ce système où les associations peuvent solliciter, lorsqu'il s'agit d'une compétence de l'agglomération, une subvention auprès des deux parties et qui est débloquée par la commune.

Mme DUPHOT demande qui fait la demande. Monsieur le Maire répond que ce sont les associations qui sollicitent les subventions.

Monsieur le Maire regrette d'entendre régulièrement que la commune ne fait rien pour les commerçants. Cette subvention est bien une aide auprès des commerçants et une participation à leur mise en avant. Mais il rappelle également que la commune participe aussi à la rénovation et aux modifications des commerces avec la Région et Vienne Condrieu Agglomération. Récemment, le magasin « Les 3 sens » en a bénéficié, Mme NIVON évoque la cocotte qui a pu refaire sa devanture, Mme BERTHELET parle de l'institut Corpor'L et Monsieur le Maire parle de la pizzeria qui a aussi touché une aide.

Aussi, il ne comprend pas et est déçu d'entendre que la commune ne fait rien pour les commerçants.

Mme BERTHELET rappelle également que les commerçants et artisans qui ne pouvaient pas travailler pendant le COVID ont bénéficié de 2 mois de loyers gratuits.

Monsieur le Maire estime que la commune n'existe pas pour faire des bénéfices mais pour rendre des services aux habitants.

### **Vote à l'unanimité**

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE REGIONAUX DE NATATION**

Monsieur le Maire explique que, cette année, le club des Dauphins organise la compétition régionale de natation estivale à Eyzin-Pinet. Cette compétition devrait rassembler 300 nageurs et 600 accompagnants. Une subvention a été sollicitée auprès de la région.

La question de l'utilisation de la cour sera également à étudier.

M. VALENCIER explique que cette compétition amène beaucoup de monde et que ceci entraînera des frais pour le club notamment pour du matériel, la sécurité, la surveillance la nuit et des frais de réception.

La manifestation se déroulera les 19 et 20 août.

Mme NIVON demande si le paiement des arbitres échoue au club, M. VALENCIER lui répond que les officiels A ont leur repas offert mais que tous les officiels restent bénévoles.

Monsieur le Maire propose une subvention de 500 €

### **Vote à l'unanimité**

M. AILLOUD demande pourquoi VCA n'intervient pas pour cette subvention, Monsieur le Maire lui répond que la participation de l'agglomération dépend des compétences. Le commerce est une compétence de l'agglomération, partagée avec les communes, mais pas le sport qui reste une compétence communale. Monsieur le Maire précise toutefois que les équipements sportifs d'intérêt communautaire, et pris en charge par l'agglomération, sont gérés et administrés par l'agglomération. Les piscines en font partie. A ce titre, les clubs organisateurs ne paient pas de frais d'occupation lors des entrainements (hors horaires public)

M. VALENCIER profite de ce moment pour évoquer un autre évènement. Dans le cadre des échanges internationaux, le 9 juillet, un échange sportif est prévu avec le club allemand d'Essligen. Une compétition conviviale et un repas seront organisés à Eyzin-Pinet en présence d'élus de l'agglomération.

## **BATIMENTS**

### **LOYER ORTHOPHONISTE**

Monsieur le Maire explique que Mme SABBAH, orthophoniste a contacté la commune pour nous faire part de son grave problème de santé et qui l'empêche de maintenir son activité. Elle est arrêtée depuis plusieurs mois et devrait le rester pour une longue durée.

Monsieur le Maire propose, qu'exceptionnellement, Mme SABBAH bénéficie d'un loyer à 50% pendant quelques mois, hors charges qui restent pleines mais basées sur la consommation.

Monsieur le Maire précise que Mme SABBAH exerce sur la commune depuis une quinzaine d'années et était installée autrefois dans le local des infirmières. Lors du lancement du projet de pôle de santé, c'est une des première à avoir montré son intérêt.

Mme NIVON explique que la commune l'a déjà contacté pour savoir si elle ne bénéficiait pas d'autres aides ou d'une assurance mais ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire indique qu'une diminution de 50% du loyer sur 6 mois représenterait 800 €.

Mme DUPHOT précise que Mme SABBAH n'a pas bénéficié d'aide à l'installation car été déjà présente sur la commune avec sa patientèle.

Mme BAUDRAN demande si l'agglomération n'aide pas, Monsieur le Maire répond par la négative pour ce cas. Mme BAUDRAN regrette que ces professionnels ne soient pas plus accompagnés.

M. PORCHERON demande si cette sollicitation peut être reproductible, Monsieur le Maire lui répond que ce sera à la discrétion du conseil. Mme BAUDRAN approuve cette proposition de cas par cas. Mme BODEREAU évoque aussi les modalités en fonction de paramètres comme l'ancienneté d'installation sur la commune.

Mme DIDIER imagine bien que si cette personne effectue cette démarche auprès de la commune c'est qu'elle a sûrement dû épuiser toutes les autres possibilités.

M. PEREZ demande si Mme SABBAH est prévue de revenir avant la fin de l'année, Monsieur le Maire lui répond qu'elle doit encore subir des soins. M. PEREZ demande ce qu'il en sera de l'aide en cas de retour prématuré, Monsieur le Maire lui répond qu'une nouvelle délibération sera prise en cas de besoin. Mme BAUDRAN propose d'apporter une précision dans la délibération à ce sujet.

### **Vote à l'unanimité**

## **CONVENTION DE PARTENARIAT MOUSTIQUE TIGRE**

Monsieur le Maire indique que comme il a été évoqué lors d'un conseil, la commune est favorable pour participer à l'éradication du moustique tigre. Une convention entre différents partenaires sur le sujet est proposée à la signature pour conjuguer les moyens d'action.

Monsieur le Maire précise toutefois que chacun doit s'emparer de la question. Mme DIDIER reconnaît que tout le monde a un récupérateur d'eau. Mme BODEREAU précise que celui-ci doit être fermé et surtout pas abîmé, ni fendu ni fissuré.

Mme DUPHOT demande s'il n'y a pas de moustiques dans les mares et les étangs, nombreux à Eyzin-Pinet, Monsieur le Maire répond qu'il n'y en a que très peu car les œufs et larves sont mangés par les poissons ou d'autres animaux.

Mme BAUDRAN signale que les moustiques n'aiment pas les ventilateurs. Elle a pu constater, envahie qu'elle était sur sa terrasse, que les piqûres étaient quasiment inexistantes quand l'air était balayé par un ventilateur. Même en extérieur.

Mme BERTHELET annonce qu'un focus sur les parasites de l'été sera publié dans le prochain bulletin. Mme BAUDRAN appelle à rappeler les bons gestes sur tous les supports de communication. Monsieur le Maire estime que la démoustication sera le combat de tout le monde.

### **Vote à l'unanimité**

## **DIVERS**

### **FACTURATION DE LA CAPTURE ET DE L'HEBERGEMENT DES ANIMAUX ERRANTS**

Monsieur le Maire explique que la commune a déjà signé une convention avec la SPA qui permet à la commune de faire prendre en charge les animaux errants. Mais la SPA n'agit plus après 17h00 ni pendant le week-end. Il est proposé de mettre en place une sorte de fourrière aux services techniques, avec une facturation liée, pour la nourriture et la surveillance. Le week-end, un agent communal passera 2 fois par jour pour s'assurer du bien-être de l'animal et vérifier qu'il ne manque de rien.

Monsieur le Maire signale qu'il y a déjà eu quelques cas où la commune était sollicitée le soir à 17 ou 18h et ne savait pas quoi faire de l'animal.

Mme BAUDRAN demande si les vétérinaires ne sont pas obligés de les accepter, Mme NIVON lui répond que ce n'est valable que pour les animaux blessés ou visiblement malades.

Mme BAUDRAN demande si ces cas arrivent souvent, Mme NIVON lui répond que c'est souvent par vague.

M. PEREZ demande s'il ne serait pas intéressant de fixer un tarif différent pour les récidivistes, Monsieur le Maire ne balaie pas l'idée mais estime que, pour le moment, ce sont rarement les mêmes personnes qui ont perdus leurs animaux.

Plusieurs élus s'inquiètent pour ceux dont les animaux s'enfuient malgré leurs efforts. Mme DIDIER évoque la question des animaux d'élevage, il lui est répondu que seulement les petits animaux de compagnie sont concernés par cette délibération. Les vaches, chevaux, ânes, brebis, chèvres etc... continuent à être traitées in situ.

Mme BAUDRAN rappelle l'efficacité de pet alert

**Vote à l'unanimité**

## **ENVIRONNEMENT**

### **CONVENTION ACCOMPAGNEMENT ENS**

Monsieur le Maire indique qu'une convention d'accompagnement avait été signée en 2022. Celle-ci ayant donné satisfaction, il est proposé de la reconduire jusqu'aux prochaines élections municipales.

Mme BODEREAU confirme les bons résultats et souhaite que cette convention s'inscrive dans la durée afin de marquer une confiance. L'accompagnateur apporte beaucoup. La commune et cette personne commence à tisser un réseau de propriétaires et d'occupants de l'ENS qui ne connaissent pas toujours les contraintes et les enjeux de ce label. Le montant demandé pour cet accompagnement est pris en charge par le département sous la forme d'une subvention de fonctionnement.

Mme DUPHOT pense qu'en matière de prestation de service ou intellectuelle, quand l'accompagnement est signé pour plusieurs années, les techniciens ont tendance à ne plus être efficaces. Mme BODEREAU estime que certaines actions prennent des années et qu'il est mieux que ce soit la même personne qui les accompagne. Mme DUPHOT le comprend mais estime qu'il est trop facile de s'engager plusieurs années sans réelles contreparties. Mme BODEREAU évoque la confiance. M. MANTEL indique qu'un contrat a déjà été validé. M. RONZON a pu constater que cette personne connaissait bien le dossier environnemental lors de l'inauguration des méandres de la Gère. M. PORCHERON a pu le constater, même lors d'échanges difficiles avec des pêcheurs. Mme BODEREAU indique que des actions sont attendues de la part de cet accompagnement, notamment auprès du département. M. RONZON estime que la proximité de cette personne est une plus puisqu'elle a connaissance du territoire.

Monsieur le Maire propose d'inscrire que la convention est reconductible tacitement chaque année et résiliable unilatéralement 3 mois avant la date de résiliation.

**Vote à l'unanimité**

## INFORMATIONS

### **Condoléances**

Monsieur le Maire tient à adresser ses condoléances, au nom du conseil municipal, à la famille Reynas qui a perdu XX Reynas élu de la commune pendant 2 mandats. La famille a adressé un courrier de remerciement.

### **PC et DP**

Monsieur le Maire donne lecture des derniers permis de construire et déclarations préalables qui ont été rejetées ou approuvées.

M. VALENCIER évoque l'absence d'affichage de publicité légale pour une maison en travaux. Monsieur le Maire va étudier cette question.

Séance levée à 21h02

Validé à

le

Le Maire  
C. JANIN

Le Secrétaire  
A. VALENCIER